



## **CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Procédure adaptée n°07/11**

En application des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics

**Impression de documents de communication divers**

## SOMMAIRE

1 – OBJET DU MARCHÉ .....	3
2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ .....	3
3 – CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATIONS .....	3
3.1. Descriptif	
3.2. Contenu de l'offre	
3.3. Marché à bon de commande	
4 – OPTIONS ET VARIANTES .....	8
5 – OBLIGATIONS.....	8
6 – REFACTION ET PÉNALITÉS DE RETARD .....	8
7 – ASSURANCE .....	9
8 – FORME, DURÉE ET QUANTITÉ ESTIMÉE DU MARCHÉ .....	9
9 – ORGANISATION DE LA PRESTATION .....	9
9.1. Passation de commande	
9.2. Modalités de livraison	
9.3 Opération de vérification et d'admission	
10 - PRIX DU MARCHÉ .....	10
11 – RÉGLEMENT ET FACTURATION .....	11
12 – PAIEMENT ET INTÉRÊTS MORATOIRES .....	11
13 – PRÉSENTATION DES OFFRES .....	11
14 – SÉLECTION DES OFFRES .....	12
15 – OFFRES NON RETENUES .....	12
16 – REMISE DE L'OFFRE.....	12
17 – POINT DE DÉPART DU DÉLAI D'EXÉCUTION.....	13
18 – RÉSILIATION, LITIGE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION .....	13
19 – DÉROGATIONS AU CCAG – FCS.....	13

## 1 – OBJET DU MARCHE

Le marché a pour objet des achats de travaux d'impression de documents de communication divers de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne.

## 2 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Le présent marché est constitué des pièces suivantes :

- L'acte d'engagement du candidat ainsi que les annexes de bordereau de prix et spécifications techniques,
- Le présent cahier des clauses particulières (CCP n°07/11),
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services passés au nom de l'Etat (CCAG/FCS), approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 modifié (document non fourni),
- Le règlement de consultation,
- L'offre technique du candidat.

## 3 – CARACTERISTIQUES DES PRESTATIONS

### 3.1. Descriptif

Le marché porte sur les 5 lots suivants :

#### ***Lot N° 1: Conception et création graphiques pour différents supports de communication***

Dans le cadre de son activité « mise en page », la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Lot-et-Garonne recherche un titulaire afin de l'appuyer dans le cadre de ses travaux de PAO et de CAO.

La CCIT fera appel au titulaire en fonction de ses besoins. Il s'agira de missions ponctuelles non quantifiables ni planifiables à l'avance.

Les prestations demandées pourront être les suivantes :

Prestations de type 1 : Actualisation de textes sur documents fournis par la CCIT  
(exemple : carte de visite / badges nominatifs/...)

Prestations de type 2 : Mise en page de documents divers avec réalisation d'une maquette ou création graphique / concept (textes fournis).

Le titulaire doit pouvoir lire et utiliser les dernières versions de la suite ADOBE (INDESIGN, PHOTOSHOP, ILLUSTRATOR...) Le titulaire devra livrer, sur DVD ou CD ROM, les réalisations dans les formats suivants : les polices de caractères utilisées (environnement Windows), les fichiers sources et deux formats PDF finalisés. L'un pour une utilisation WEB et l'autre pour travaux d'impression.

#### ***Lot N° 2 : Impression de supports de communication (affiches, plaquettes, dépliants, catalogues, pochettes...)***

Cette prestation comporte la fourniture, le transport et la livraison sur site suivant les quantités demandées, aux conditions évoquées dans le présent CCP. Occasionnellement, il pourra être demandé au titulaire d'assurer une prestation d'ajustements techniques de documents divers selon prémaquette et éléments graphiques fournis par la CCI.

- Poste 1 : Ce poste englobe des documents de types affiches déclinables en plusieurs types de formats, de papiers, sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :
- Format A4
  - Couché moderne ½ mat 100 g blanc
  - Recto / Verso – Quadrichromie
  - Format 40 x 60 cm
  - Couché moderne ½ mat 100 g blanc
  - Recto / Verso – Quadrichromie
- Quantité : 50 – 100 - 500
- Poste 2 : Ce poste englobe des brochures déclinables en plusieurs formats, types de papiers, en quantité et en pagination différentes, sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :
- Brochures 20 pages et 4 de couverture
  - Recto / Verso quadrichromie
  - Format fini 210 x 297 mm
  - Couverture 300g couché moderne ½ mat blanc
  - Pages intérieures 150g blanc couché moderne ½ mat – rainage - agrafage
- Quantité : 200 – 1 000 – 500 supplémentaires
- Poste 3 : Ce poste englobe des documents type cartes postales / cartons d'invitation déclinables en plusieurs types de papiers, de formats et de finition, de quantités différentes, sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :
- Format 105 x 148,5 mm
  - Papier : 250g /m<sup>2</sup> - couché moderne ½ mat 2 faces blanc
  - Recto / Verso quadrichromie
  - Ou Recto / Verso 2 couleurs
- 
- Format ouvert 630 x 100 mm
  - Couché moderne ½ mat blanc 250 g
  - Recto / verso quadrichromie
  - Ou Recto / Verso 2 couleurs avec rainage
- Quantité : 500 – 1 000 – 1000 supplémentaires
- Poste 4 : Ce poste englobe des documents type chemises à rabats déclinables en plusieurs finitions, types de papiers, de formats, de quantités différentes, sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :
- Format : 375 x 510 mm
  - Couché moderne brillant blanc 350g / m<sup>2</sup>
  - Recto / Verso 2 couleurs
  - Recto / Verso Quadrichromie
  - Découpe et encoches cartes + Rainage
- Quantité : 1 000 – 2 000 – 1 000 supplémentaires
- Poste 5 : Ce poste englobe des Plaquettes 3 volets – 2 rabats déclinables en plusieurs finitions, formats, types de papiers, en quantités différentes, sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :
- Format : 210 x 297 mm ouvert
  - Couché moderne ½ mat 100 g, blanc
  - Recto / Verso quadrichromie avec rainage.

Quantité : 500 – 1 000 – 1 000 supplémentaires

**Lot N° 3 : Impression de supports de publicité de type kakémonos, bâches, stand parapluie...**

Poste 1 : Ce poste englobe des supports de publicité de type kakémonos, supports bannières, flammes, pancartes, panneaux, bâches déclinables en plusieurs formats, supports et finitions, sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :

Structure : Kakémono support simple face pour œillets de fixation  
Housse de transport comprise  
Visuel : Format hauteur 220 x largeur 85 cm  
Conception et mise en page (les textes seront fournis)  
Impression Recto quadrichromie numérique  
Insertion de deux photos à fournir  
Le poids total ne devra pas excéder 5 Kg

Quantité : 1 – 10

Poste 2 : Ce poste englobe les supports de publicité de type « bâches pour l'extérieur » déclinables en plusieurs formats, support, finitions et couleurs sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :

Format l 400 x h 80 cm  
Support avec œillet de fixation  
Impression Recto quadrichromie  
Conception et mise en page (les textes seront fournis)

Quantité : 1 - 5

Poste 3 : Ce poste englobe les supports de publicité de type « stand parapluie » et totem. Ils seront déclinables en plusieurs formats, supports et finitions sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :

Stand type parapluie  
Structure incurvée  
Accroches magnétiques  
Container roll one à roulettes  
Léger et compact (25 Kg maximum)

Visuel :  
Format hauteur 226 x largeur 334 cm  
Impression Recto quadrichromie numérique  
Conception et mise en page (les textes seront fournis)  
Insertion de 4 photos à fournir.

Quantité : 1 – 3

***Lot N° 4 : impression de papiers à en-tête, d'enveloppes, de cartes de correspondance et de blocs***

Cette prestation comporte la fourniture, le transport et la livraison sur site suivant les quantités demandées, aux conditions évoquées dans le présent CCP, de ramettes de papiers à en-tête et d'enveloppes. Les textes seront fournis.

Poste 1 : Ce poste englobe des documents type blocs à en-tête déclinables en plusieurs types de papiers, de formats et de finition, de quantités différentes, sachant que la proposition sera évaluée sur la base des caractéristiques suivantes :

100 feuilles Recto 1 couleur encollage haut

Format : 210 x 297 mm

Format : A5

Quantité : 30 - 50

Poste 2 : Ce poste englobe l'ensemble du papier à en-tête de la CCIT du Siège et agences.

Papier à en-tête – 5 modèles

Format : 210 x 297 mm

Tête de lettre 90 g/m<sup>2</sup> blanc absolu opale

Recto 2 couleurs

Quantité modèle 1 : 15 000 ex, modèle 2, 3 et 4 : 7 000 ex, modèle 5 : 3 000 ex

Papier à en-tête – 1 modèle prestige

Format : 210 x 297 mm

Tête de lettre 120 g/m<sup>2</sup> blanc nacré

Recto 1 couleur

Gaufrage

Quantité : 7 000 exemplaires

Poste 3 : Enveloppes 5 modèles

auto-adhésives SF – Blanc - **Italique** - impression Recto 2 couleurs

80 g au format 110 x 220 mm - Qté globale : 25 000 (en 5 modèles)

90 g au format 162 x 229 mm - Qté globale : 15 000 (en 5 modèles)

90 g au format 229 x 324 mm - Qté globale : 15 000 (en 5 modèles)

90 g au format 260 x 330 mm - Qté globale : 10 000 (en 5 modèles)

Enveloppes prestige auto-adhésives – blanc naturel

Format 110 x 220 mm – 120g

Recto 1 couleur – gaufrage

Qté : 5 000 exemplaires

Poste 4 : Cartes de correspondance – 2 modèles

Format : 100 x 210 mm bristol blanc 250 g

Recto 2 couleurs

Qté globale : 6 000 exemplaires

Cartes de correspondance prestige – 1 modèle

Format : 100 x 210 mm – blanc naturel 300 g

Gaufrage

Qté globale : 1 000 exemplaires

Cartes de visite – 20 modèles

Format 55 x 85 mm bristol blanc 250g

Recto 2 couleurs

Qté globale : 4 000 exemplaires

Cartes de visite

250g blanc bristol, 2 formats (127 x 82 mm – 2 modèles ; 55 x 85 – 1 modèle)

Impression recto noir, texte relief  
Qté globale : 400 exemplaires

### **Lot N°5 : Supports de communication sous forme de prestations audiovisuelles**

Cette prestation concerne la réalisation de vidéos de différents formats et sur différentes thématiques.

A chaque survenance du besoin, un programme sera établi entre le prestataire et la CCIT. Les agents de la CCIT prépareront les éléments nécessaires à l'interview et sensibiliseront en amont les personnes interviewées. Ces vidéos seront réalisées à partir de moyens vidéo professionnels (unité de tournage HD, station de montage numérique...).

Le titulaire devra mettre à disposition le personnel qualifié à savoir un réalisateur / cadreur et un technicien monteur.

Pour des cas particuliers, il pourra être demandé au titulaire un enregistrement de voix off et de musique.

La proposition sera évaluée selon les caractéristiques suivantes :

Objet (à titre d'exemple) : réalisation d'une vidéo « témoignage d'un chef d'entreprise sur une thématique (ex : transmission d'entreprise) ».

Durée finale : 2mn à 2mn30

Tournage : il se fera en demi-journée. Les tournages seront réalisés avec des moyens techniques hautes définitions. Les accessoires et consommables nécessaires au tournage seront intégrés dans le prix.

Montage : il se déroulera en deux phases. La première consistera au dérushage et réalisation d'une maquette. La seconde sera le montage final des images.

Animation vidéo : réalisation de logo dynamique ou autre montage avec infographie

Support : DVD avec formats informatiques adaptés à la diffusion sur internet et sur support vidéo de type vidéoprojecteur.

Déplacement : le cadreur sera véhiculé par un agent de la CCIT. En cas de besoin ponctuel, un forfait « déplacement » sera appliqué sur la base définie au bordereau de prix.

#### 3.2 Contenu de l'offre :

Le candidat devra indiquer pour chaque poste et par lot :

- Le mode opératoire le mieux adapté aux besoins exprimés par la CCIT de Lot-et-Garonne.
- Le délai de réponse à la demande de prestation de la CCIT
- Le détail de l'opération de la remise du fichier par le service de la CCIT concerné jusqu'à la livraison du document (en précisant les modalités de validations du BAT et le fonctionnement pour une vérification de sortie couleur)
- Le délai d'exécution (nb de jours à compter de la réception du fichier jusqu'à la réalisation du document)
- Le délai de livraison (nb de jours à compter de l'impression du document jusqu'à sa livraison)

Le candidat devra fournir :

- Un descriptif de l'entreprise ;
- Un descriptif technique des produits proposés avec fiches techniques ;
- Un descriptif des matériels utilisés pour la bonne exécution des prestations ;
- Des échantillons, références et marques des papiers proposés.

### 3.3 Marchés à bons de commande :

Le marché est à bons de commande pour l'ensemble des lots en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les bons de commande seront émis dans les conditions et limites prévues au présent CCP. Pendant la durée du marché, la personne publique s'engage à réserver au titulaire l'exclusivité de ses commandes.

## 4 – OPTIONS ET VARIANTES :

Les options et les variantes ne sont pas autorisées.

## 5 – OBLIGATIONS :

### 5.1. Engagement du titulaire :

Le titulaire s'engage à exécuter les prestations selon les prescriptions contenues dans le Cahier des charges, et bordereaux des prix et délais, ainsi que les autres documents contenus dans le dossier de consultation des entreprises.

Les prestations à fournir sont placées **sous la responsabilité unique du titulaire.**

### 5.2 - Engagement de la CCIT :

La CCIT s'engage à faciliter l'accès du titulaire à toutes les sources d'information et aux documents dont la connaissance est indispensable à l'accomplissement de sa tâche.

## 6 – REFACTION ET PENALITES DE RETARD

### 6.1. Réfaction

En cas de non respect de la commande (spécifications techniques, qualité) le titulaire encourt une réfaction de 20 % du montant hors taxes de la prestation concernée.

### 6.2. Pénalité pour retard

Par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS, les pénalités pourront être appliquées :

En cas de non respect des instructions mentionnées dans ce Cahier des Clauses Particulières et à l'expiration du délai notifié, la CCIT appliquera des pénalités.

### **Pénalité pour retard sur délai contractuel imputable au titulaire (y compris son ou ses sous-traitants)**

Le respect des délais contractuels tels que mentionnés dans l'acte d'engagement et ses annexes est impératif.

Il sera appliqué par dérogation à l'article 14 du CCAG-FCS une pénalité calculée de la manière suivante :

$$P = \frac{V \times R}{100}$$

P = le montant de la pénalité

V = valeur de l'ensemble des prestations

R = nombre de jours de retard

Et plus généralement, en cas de non-respect des clauses prévues au présent marché et notamment celles relatives au respect des clauses du CCP, et après mise en demeure, le titulaire encourt une pénalité d'un montant correspondant à **5 %** du montant H.T. concerné.  
*Les pénalités feront l'objet d'une retenue par précompte sur les sommes dues au titulaire.*

## **7 – ASSURANCE**

Le titulaire devra souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir d'une manière suffisante la responsabilité qu'il peut encourir à l'occasion de l'exécution du présent marché.

Dans un délai de 48 heures à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire justifie, sous peine de résiliation, auprès de la CCIT, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant de façon suffisante les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

En cas de sous-traitance, la société sous-traitante doit se garantir dans les mêmes conditions que le titulaire.

## **8 – FORME, DUREE ET QUANTITE ESTIMEE DU MARCHE**

Le présent marché est un marché à prix unitaires et à bons de commande.

Il débute à la date de notification, pour une durée d'un an. Il est renouvelable pour une année supplémentaire.

Résiliation : la résiliation pourra se faire à la date d'échéance par lettre recommandée avec accusé de réception 2 mois avant la fin du contrat.

La personne signataire du marché prendra par écrit la décision de reconduire ou non le marché avant la fin de validité. Le titulaire restera engagé jusqu'à la fin de la période en cours.

Si le pouvoir adjudicateur décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra refuser la reconduction.

Au terme du marché, le pouvoir adjudicateur procédera à une nouvelle consultation.

Le marché est passé sans montant minimum.

Le montant maximum du marché est fixé à

Lot n°1 : 8 000 € hors taxes.

Lot n°2 : 30 000 € hors taxes

Lot n°3 : 10 000 € hors taxes

Lot n°4 : 12 000 € hors taxes

Lot n°5 : 14 000 € hors taxes

## **9 – ORGANISATION DE LA PRESTATION**

### 9.1. Passation de commande

Les commandes successives sont adressées sous forme de bons de commande signés par :

le Président de la CCIT ou, par délégation, le Directeur Général.

Le bon de commande devra faire apparaître :

- identification de la personne physique qui passe le marché
- identification du signataire du bon de commande
- identification du marché et du lot
- identification du titulaire du marché
- adresse de livraison

- adresse de facturation
- désignation de la prestation
- quantité à fournir
- prix unitaire de la prestation
- prix total TTC.

Le titulaire devra un accusé réception par renvoi en télécopie ou par mail.

La possibilité de commander par internet sera un atout.

## 9.2. Modalités de livraison

Ensemble des lots :

- Les fournitures sont livrées à destination franco de port. Le titulaire est responsable du mode de transport de ses produits et des risques inhérents à celui-ci dans les conditions prévues à l'article 19.3 du CCAG FCS.
  - Les livraisons s'effectueront au siège social de la CCIT entre 8h30 et 17h.
- Chaque livraison sera accompagnée d'un bon de livraison.

## 9.3. Opération de vérification et d'admission

Les opérations de vérification et d'admission sont effectuées dans les conditions prévues aux articles 22 à 25 du chapitre V du CCAG FCS.

## 10 – PRIX DU MARCHÉ

Les coûts indiqués sont réputés comprendre toutes les charges afférentes aux prestations, au conditionnement, à la manutention et au transport jusqu'au lieu de livraison.

Les prix mentionnés sur le bordereau sont unitaires et franco de port jusqu'au point de livraison. Les prix unitaires sont présentés hors taxes dans les tableaux figurant en annexe de l'acte d'engagement.

### Révision des prix :

Les prix indiqués dans l'offre de l'entreprise seront applicables tout au long de l'année 2012. Ils ne pourront être révisés qu'en cas de reconduction et à la date anniversaire du marché et par référence à l'indice de variation des prix qu'en accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale.

Formule de révision des prix :

$$T = T_0 \times P_c / P_0$$

T : Tarif révisé

T<sub>0</sub> : Tarif initial

P<sub>c</sub> : indice des prix à la production à la date d'actualisation

P<sub>0</sub> : indice des prix à la production du mois du début de marché

Clause de sauvegarde :

Le titulaire transmettra à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale ses nouveaux tarifs en faisant ressortir le pourcentage d'augmentation ou de minoration par rapport aux coûts initiaux fixés dans l'acte d'engagement avec la formule de révision.

Le mode et le montant de la révision ne pourra excéder 5 % du coût fixé au moment de la signature.

Si l'application de la formule de révision de prix fait apparaître une variation de prix sur 12 mois de 5 % ou plus, la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale se réserve la possibilité, sous réserve d'en informer le titulaire dans un délai de 30 jours, d'obtenir une modification de la structure de la révision des prix ou la résiliation pure et simple du contrat, sans indemnité pour la partie non exécutée des prestations.

## **11 – REGLEMENT ET FACTURATION**

Le règlement du marché s'effectue sur présentation de la facture transmise en un original et un duplicata à l'attention de la Direction des Ressources et des Moyens de la CCIT – 52 cours Gambetta – BP 90279 – 47007 AGEN Cedex.

Les factures comportent, outre les mentions obligatoires, la nature et le détail des prestations ainsi que leurs coûts unitaires hors taxes.

## **12 – PAIEMENT ET INTERETS MORATOIRES**

Le délai global de paiement est de 30 jours maximum et court à compter de la date de réception de la facture.

Le défaut de paiement dans le délai fixé fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Le taux des intérêts moratoires est celui fixé par le décret n°2008-408 du 28 avril 2008 modifiant le décret n°2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics.

## **13 – PRESENTATION DES OFFRES**

### Candidature

Les candidats produisent les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles 43 et 47 du Code des Marchés Publics, ils pourront utiliser les formulaires ci joints :

1. Le volet DC1 ci-joint, dûment rempli et complété ;
2. Le volet DC2 ci-joint, dûment rempli et complété ;
3. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
4. Un document relatif aux pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat.

Pour être retenu, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le présent marché est informé qu'il dispose d'un délai de huit jours à compter de la date de réception de la demande pour fournir à la CCIT, les attestations fiscales et sociales prévues à l'article 46 du Code des Marchés Publics (formulaires NOTI 1 et NOTI 2).

A défaut, les documents et attestations qui y sont mentionnés.

Les documents susmentionnés sont datés de moins de six mois.

Les formulaires précités sont téléchargeables sur le site du Ministère des Finances à l'aide du lien suivant :

[http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj\\_dc.htm](http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm)

### Offre

L'offre est rédigée en langue française et est libellée dans l'unité monétaire euro.

Elle est présentée sous la forme de l'acte d'engagement et de ses annexes, qui est établi en un seul exemplaire original.

Elle ne doit comporter aucune rature ou surcharge, ni modification du dossier de consultation transmis par la CCIT, sous peine de rejet.

L'offre doit être signée par les candidats qui la présentent ou par leur représentant habilité par une décision qui lui sera jointe.

Un relevé d'identité bancaire est joint à l'offre.

L'offre présente les annexes à l'acte d'engagement dûment remplies ainsi que toutes les informations complémentaires que le candidat juge utiles de produire.

## **14 – SELECTION DES OFFRES**

La sélection des offres s'effectue en fonction des critères suivants dans l'ordre décroissant :

### **Lot n°1, 2, 3 et 5:**

- Valeur technique de l'offre : capacités techniques de l'entreprise à répondre aux besoins exprimés par la CCIT ainsi que la capacité d'intégration de l'ensemble de la fabrication ;
- Les délais : délais d'exécution et de livraison exprimés en nombre de jours ;
- l'offre financière : coût HT pour l'impression des documents suivants les caractéristiques fixées ;
- La contribution au développement durable.

### **Lot n°4 :**

- Offre financière : coût H.T. pour l'impression des documents suivant les caractéristiques techniques ;
- Capacité technique : capacité de l'entreprise à répondre aux besoins exprimés par la CCIT et qualité des fournitures ;
- Délais : Délais de réalisation et de livraison exprimés en nombre de jours.

## **15 – OFFRES NON RETENUES**

Les candidats dont les offres ne seront pas retenues en seront informés.

## **16 – REMISE DE L'OFFRE**

L'offre doit être remise au plus tard au siège de la CCIT, le **mardi 10 Janvier 2012 avant 17 h 00**.

Celle-ci peut être transmise au choix par voie postale ou par porteur à la CCI, 52 cours Gambetta – 47007 AGEN Cedex.

Les porteurs doivent se présenter à l'accueil de 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, et faire demander une personne du service Administration Générale.

Le pli comporte la mention suivante : « **Impression de documents de communication divers 2011 - 2012** »

## **17 – POINT DE DEPART DU DELAI D'EXECUTION**

Par dérogation à l'article 13.1.2. du CCAG, le délai de la période de préparation part de la date de notification.

Le bon de commande précise les conditions d'exécution. Il sera dérogé à l'article 13.1.2 du CCAG dans le cas où le délai d'exécution du bon de commande partirait de la date précisée dans la décision du RPA pour commencer l'exécution de celui-ci.

## **18 – RESILIATION, LITIGE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

### Résiliation

Le présent marché est résiliable dans les conditions prévues au chapitre 6 du CCAG/FCS.

### Litiges et attribution de juridiction

En cas de litige survenant dans l'exécution du présent marché et qui n'aurait pu être réglé dans le cadre des dispositions prévues au chapitre 7 du CCAG/FCS, la juridiction compétente est le Tribunal Administratif de Bordeaux.

## **19 – DEROGATIONS AU CCAG-FCS**

L'article 6.2 du présent CCP déroge à l'article 14 du CCAG-FCS.

L'article 17 du présent CCP déroge à l'article 13.1.2 du CCAG-FCS.